

Délibération N° 2018-64

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 avril 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2018.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 19

Dont :

Pour : 18

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.